

License  
professionnelle  
**Métiers de  
l'électricité  
et de l'énergie**  
parcours  
**Électricité  
ferroviaire**

## Décroche ton alternance !

### Tu es en :

- BTS Électrotechnique
- BTS Maintenance des Systèmes (MS)
- BTS CRSA
- Licence de physique générale
- BUT GEII – 2<sup>e</sup> année
- BUT Mesures Physiques – 2<sup>e</sup> année

Le secteur ferroviaire est en pleine transformation, rejoins la licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie, parcours Électricité ferroviaire !

### Objectif alternance

Job dating  
jeudi 19 mars 2026  
de 14h à 17h30



## Objectifs de la formation

- Former des techniciens supérieurs capables de modéliser, concevoir, installer et mettre en service les équipements électriques des infrastructures ferroviaires.
- Assurer la maintenance des réseaux de transport et de distribution de l'énergie.

Ce parcours prépare aux quatre grands domaines d'intervention de l'électricien ferroviaire : bureau d'études, méthodes, essais/validation et maintenance.



## Conditions d'admission et pré-requis

- Candidats provenant de :
- BTS électrotechnique
- BTS en maintenance des systèmes (MS)
- BTS en Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques (CRSA)
- Licence de physique générale
- Deuxième année de Bachelor Universitaire (IUT) en Génie électrique et informatique industrielle (GEII)
- Deuxième année de Bachelor Universitaire (IUT) en Mesures physiques (MP)

## Secteurs d'activités

La licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie, parcours Électricité ferroviaire, forme aux besoins du secteur ferroviaire en électricité, tant pour les infrastructures terrestres (signalisation) que les matériels roulants.

Elle couvre la modélisation, la conception, les essais, la validation et la maintenance des systèmes électriques, avec une attention particulière à la sécurité ferroviaire dans la production et le transport de l'énergie.

## Métiers

- Conducteur de travaux
- Technicien de bureau d'études
- Technicien d'essai
- Technicien méthode
- Technicien maintenance des réseaux électriques
- Chargé d'études en installations électriques et électroniques

## Poursuite d'études envisageable

- Insertion professionnelle à bac+3
- Poursuite d'études possible dans un Master ou une école d'ingénieur ayant des cursus ciblés dans le domaine de l'électricité appliquée au transport.

## Calendrier d'alternance

16 semaines de formation avec un rythme de 35h/semaine et 35 semaines en apprentissage dans l'entreprise.  
Enseignements : cours, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et travail en autonomie en mode projet

La formation se déroule au Lycée Bernard Palissy de Saintes et est associée au Campus des Métiers et des Qualifications de la mobilité ferroviaire durable, connectée, autonome et décarbonée FERROCAMPUS.



## Compétences visées (RNCP)

- La licence professionnelle - Métiers de l'électricité et de l'énergie est inscrite au RNCP ([code RNCP40033](#)).\*

Pour plus d'informations

## Modalités et délais d'accès

- Commission de recrutement avec dossier à déposer via [eCandidat](#) dont : CV, lettre de motivation présentant le projet prévisionnel, relevés de notes des deux années supérieures et du BAC.
- Contacter le CFA de la Rochelle Université pour la mise en place du contrat : [alternance@univ-lr.fr](mailto:alternance@univ-lr.fr) ou au 05 16 49 65 65

## Accessibilité et handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Contacter le référent handicap de l'Université : [handicap@univ-lr.fr](mailto:handicap@univ-lr.fr) ou +33(0)5 46 45 72 51

## Modalités d'évaluation

Les compétences sont évaluées avec la rédaction d'un mémoire et le passage d'une soutenance en fin de parcours.

## Chiffres clés

La formation étant nouvelle, les chiffres-clés ne sont pas encore disponibles.

### Tarifs

Formation gratuite pour l'apprenti, prise en charge par l'entreprise et l'OPCO.

Depuis le 1er juillet 2025, les employeurs doivent s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 euros pour tout contrat d'apprentissage, pour les formations à partir de Bac+3 (niveaux 6 et 7).

